

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE TOUVET**

Délibération n°2019-01

Séance du 14 janvier 2019

Nombre du Conseil municipal			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Votants
23	23	15	18

L'an deux mil dix neuf, le lundi 14 janvier à 20h30, le Conseil municipal de la commune du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Laurence THERY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 9 janvier en envoi postal et jeudi 10 janvier en dématérialisé.

Présents : FELTZ Corinne, GEORGES Stéphane, JACQUIER Patricia, LAGUIONIE Brice, LARGE Sylvie, LASSERRE Béatrice, MICHELONI Christine, MOURETTE Jean-Louis, NOLLY Michel, RAFFIN Adrian, RATAHIRY Gaëlle, SAEZ Brigitte, THERY Laurence, VEUILLEN Pascal, VUILLERMOZ Annie

Absents excusés : CHARPENTIER Vincent (pouvoir donné à FELTZ Corinne), GUILLON Dominique (pouvoir donné à LARGE Sylvie), POURCHON Franck (pouvoir donné à MOURETTE Jean-Louis)

Absents non excusés : ANSANAY Emmanuelle, GONNET André, LEJEUNE Gilles, MOUSSY Aude, OUDJAOUDI Cécile

Secrétaire de Séance : RAFFIN Adrian

Début de séance : 20h30

Adoption du Procès-verbal du 03 décembre 2019

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité

Décisions prises par le maire en application de la délibération n° 5 du 28 mars 2014 (article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité

Délibérations

Objet : Projet de nouvelle gendarmerie – Acquisition foncière

Par une délibération datée du 3 décembre 2018, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder à l'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation du projet de nouvelle gendarmerie. Après échange avec les actuels propriétaires, il convient de mettre à jour le prix d'acquisition de ces parcelles.

Vu l'avis des domaines en date du 12 septembre 2017

Il est proposé au conseil municipal :

- de modifier les termes de la délibération du 3 décembre 2018
- de décider d'acheter les parcelles AH 187 A, AH 190 A, AH 190 B, AH 190 C, AH 190 D, AH 191 A, AH 192 G, AH 193 A et AH 193 B au lieu-dit La Choquette pour une contenance totale de 4097 m² à un prix de 356 684 €
- d'autoriser le Maire à réaliser toutes les formalités et à signer tous les actes relatifs à ces acquisitions.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vu l'avis des domaines en date du 12 septembre 2017

DECIDE d'acheter les parcelles AH 187 A, AH 190 A, AH 190 B, AH 190 C, AH 190 D, AH 191 A, AH 192 G, AH 193 A et AH 193 B au lieu-dit La Choquette pour une contenance totale de 4097 m² à un prix de 356 684 €

AUTORISE Madame le Maire à se substituer à la SHA Pluralis à l'acte de vente.

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les formalités et à signer tous les actes relatifs à ces acquisitions.

**Le Conseil municipal adopte
à l'unanimité**